

Session d'information publique
Le 24 avril 2012 de 19 h à 21 h 30
Amphithéâtre Marcelle-Lacoste

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
Fabrice Brunet, directeur général, CHU Sainte-Justine
- 2. Présentation d'ensemble de *Grandir en santé – volet agrandissement***
Fabrice Brunet, directeur général, CHU Sainte-Justine
- 3. Rôle de l'arrondissement**
Stéphane Plante, directeur, Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- 4. Impacts des travaux et mesures de mitigation**
André Bernard, directeur de projet, SNC-Lavalin
- 5. Période de questions**
- 6. Communications avec les voisins**
Louise Boisvert, adjointe au directeur général, Communications et affaires publiques, CHU Sainte-Justine

Tous les documents qui ont été présentés sont disponibles au www.chu-sainte-justine.org/modernisation, dans la section « Information à nos voisins ».

1. MOT DE BIENVENUE

Le directeur général du CHU Sainte-Justine est très conscient des inconvénients qui vont être rencontrés au cours des quatre prochaines années, malheureusement incontournables dans un grand projet comme celui-ci. Il se sent responsable de la qualité des travaux, de leur durée et des nuisances qu'ils vont engendrer. Il s'engage à tenter de les réduire au maximum. Le CHU Sainte-Justine et ses partenaires feront de leur mieux. Le D^r Brunet précise cependant qu'il n'est pas toujours facile pour un hôpital public avec des moyens limités de résoudre tous les problèmes.

Parfois, des compromis seront nécessaires de part et d'autre. Les voisins auront cependant toujours une écoute attentive de la part du CHU Sainte-Justine.

Durant les deux dernières années, le CHU Sainte-Justine a fait l'impossible pour respecter ses engagements et répondre aux préoccupations des voisins quant au bruit, à l'éclairage la nuit, au déneigement et aux déchets, par exemple. Des travaux ont notamment été réalisés pour réduire le bruit provenant de l'hôpital.

L'esthétisme des nouveaux bâtiments et une meilleure intégration du CHU dans son quartier, en continuité avec la montagne, sont des principes qui ont fortement guidé la conception du projet.

2. PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DE GRANDIR EN SANTÉ – VOLET AGRANDISSEMENT

[Voir la présentation](#)

L'agrandissement résultera en un embellissement du quadrilatère de l'hôpital : deux nouveaux bâtiments à l'esthétisme soigné et, surtout, un aménagement paysager qui offrira plus de verdure au quartier. Les aménagements autour des bâtiments existants seront aussi améliorés. Les résidents du quartier pourront eux aussi bénéficier des nouveaux espaces verts.

Le CHU Sainte-Justine a besoin de ces nouveaux locaux pour les mères, les enfants et les équipes soignantes, compte tenu de la désuétude des bâtiments existants. Attendues depuis longtemps, ces installations seront terminées le plus rapidement possible, ce qui garantira un contrôle des coûts et une diminution de la durée des perturbations dans le voisinage.

Les nouveaux espaces seront modernes et plus humains. « L'humain » est d'ailleurs au cœur de la modernisation du CHU Sainte-Justine. Les équipements mécaniques qui génèrent du bruit seront derrière des parois fermées. Il y aura un passage public entre Côte-Sainte-Catherine et Ellendale.

Un stationnement souterrain de 1200 places remplacera les 700 places que le CHU possédait auparavant. On a insisté pour que la sortie ne soit pas sur Ellendale. Les voisins pourront utiliser le stationnement, ce qui sera pratique, par exemple, lors du déneigement des rues.

Des espaces seront aménagés à l'intérieur des nouveaux bâtiments pour accueillir des événements culturels, des colloques et des séances d'information. Les résidents du quartier pourront participer à ces activités.

3. RÔLE DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement est fier de l'agrandissement du CHU Sainte-Justine et de son rayonnement.

L'équipe de l'arrondissement a acquis beaucoup d'expérience ces dernières années quant aux constructions hospitalières grâce aux projets du CUSM et de l'Hôpital général juif et saura jouer son rôle à l'égard de l'hôpital et des citoyens. L'arrondissement sera un facilitateur afin que les choses se passent bien et que les communications se fassent comme elles se doivent et s'assurera que les travaux se déroulent dans le respect des citoyens. Un représentant de l'arrondissement participera notamment au comité de bon voisinage.

Pour ce qui est du parcours que suivront les camions de construction, l'arrondissement a conclu

que le chemin le plus court, le plus simple et le plus sécuritaire était de faire entrer les camions au chantier par Côte-Sainte-Catherine et de les faire sortir sur Ellendale avant de rejoindre Decelles.

[Voir le plan de circulation du camionnage](#)

4. IMPACTS DES TRAVAUX ET MESURES DE MITIGATION

[Voir la présentation](#)

La construction prendra quatre ans (2012-2016). Les nuisances les plus importantes auront lieu pendant l'excavation du sol et du roc (fin en janvier 2013). Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les nuisances vont diminuer. Elles seront moindres pendant les travaux à l'intérieur de la structure.

SNC-Lavalin a elle aussi comme priorité de contrôler le bruit, les vibrations et la poussière. Les patients doivent aussi être protégés. Il est cependant impossible d'éliminer toutes les nuisances au cours d'un tel projet de construction.

On installera des sismographes et des sonomètres pour mesurer les niveaux de vibrations et de bruit et pour assurer qu'ils demeurent en tout temps à l'intérieur des limites fixées par les règlements municipaux.

Au cours de la phase extérieure, les travaux auront lieu entre 7 h et 19 h, du lundi au vendredi. Les matériaux pourront être acheminés à l'extérieur des heures de pointe pour éviter l'engorgement de la circulation dans le quartier.

Quand les enveloppes des édifices seront fermées, on pourra travailler à l'intérieur de ceux-ci de nuit, et, à l'occasion, les fins de semaines, en prenant au préalable des arrangements avec le CHU.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période d'échanges de quelque 90 minutes a lieu. Plusieurs questions sont posées et commentaires formulés par rapport, notamment, à la circulation et au stationnement dans le quartier, à l'excavation et au dynamitage, aux heures de construction, et au nouveau stationnement souterrain.

Voici les informations transmises en réponse aux questions :

Circulation et stationnement dans le quartier

Situation actuelle

- L'arrondissement a agi rapidement sur Hudson, d'abord pour faciliter l'accès au nouveau stationnement des visiteurs et ensuite, en mars, pour solutionner les problèmes de circulation (notamment pour l'accès au quartier des véhicules d'urgence). L'esthétisme et la clarté de la signalisation actuelle seront améliorés. Les panneaux sur Northmount seront également améliorés.
- La police a déjà été sensibilisée au fait que des automobilistes empruntent Hudson en sens inverse pour rejoindre Côte-Sainte-Catherine.

- Compte tenu des nombreux appuis en ce sens, l'arrondissement promet de considérer sérieusement les propositions de prolonger le sens unique de Hudson.
- L'arrondissement analyse aussi la possibilité d'instaurer des limites de durée de stationnement sur les rues du quartier (afin qu'il y ait un meilleur roulement des places) tout en augmentant le nombre de places réservées pour les détenteurs de vignettes.
- Le retour en classe des étudiants de l'UdeM après la grève sera bel et bien pris en compte dans l'élaboration de modifications à la circulation dans le quartier.
- Le meilleur moyen pour les résidents de se garder informés des changements en préparation, et d'apporter leur avis, sera les rencontres du comité de bon voisinage auquel participe aussi des représentants de l'arrondissement et du poste de police local.

Pendant les travaux

- Des études ont été faites qui concluent que les panneaux d'arrêt à l'intersection de Ellendale et de Decelles sont suffisants pour contrôler la circulation, même en tenant compte du camionnage à venir. Cependant, aucune étude n'est parfaite, et si la réalité s'avérait autre, des ajustements (voire l'installation de feux de signalisation temporaires) seront rapidement apportés.
- Les feux temporaires sur Côte-Sainte-Catherine seront synchronisés avec ceux au coin de Decelles pour garder la circulation la plus fluide possible.
- Les deux prochaines années de construction seront difficiles pour tous (voisins, patients et équipes du CHU Sainte-Justine). Dans toute situation difficile, il faudra trouver un équilibre dans le meilleur intérêt de toutes les parties. Les travaux ne peuvent en aucun cas être retardés cependant. D'une part, il est très coûteux, voire prohibitif, de ralentir un chantier une fois qu'il est démarré. D'autre part, une grande partie des installations du CHU sont désuètes et les patients et équipes attendent depuis longtemps des installations modernes.

Après les travaux ou en tout temps

- L'entretien des rues par l'arrondissement a été réduit à une fois par semaine dans Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement compte faire la même chose l'an prochain dans Côte-des-Neiges. Les changements de parcours de balais de rue sont très complexes et prennent beaucoup de temps à réaliser.
- L'arrondissement est en train de revoir le stationnement autour de tous les hôpitaux sur son territoire et des décisions à ce sujet sont attendues bientôt.
- L'arrondissement rappellera à la police de quartier de contrôler les sorties de Brébeuf. Un policier du poste de quartier participera au comité de bon voisinage dès la prochaine réunion. Les questions relevant davantage de la police pourront aussi être soulevées par les citoyens à ce moment.
- Six cent médecins et employés de l'hôpital ont accepté de libérer leurs places de stationnement réservées au profit de la clientèle. Leurs stationnements ont été transférés à des stationnements incitatifs à quelques kilomètres du CHU. Ils se rendent ensuite au travail par navette. Ceci fait en sorte qu'il n'y a présentement que 33 places de stationnement en moins qu'auparavant au CHU pour la clientèle. Aucun stationnement incitatif dans le quartier pour la clientèle n'est donc envisagé.

Excavation

- L'excavation se terminera en janvier 2013.
- En ce moment, les camions entrent par Côte-Sainte-Catherine pour sortir sur Ellendale. De plus, il est nécessaire de maintenir deux accès sur un chantier par mesure de sécurité. SNC-Lavalin va cependant étudier la faisabilité de maintenir l'entrée sur Côte-Sainte-Catherine aussi longtemps que possible.
- Des compromis de part et d'autre seront nécessaires afin d'assurer que les travaux se fassent le plus rapidement possible. Toute proposition d'amélioration sera considérée, mais

ne sera pas nécessairement mise en place si elle comporte des impacts trop négatifs sur d'autres parties ou aspects du projet.

Dynamitage

- Un examen des bâtiments sur les rues adjacentes au chantier aura lieu avant le début des travaux. S'il y a des problèmes, ils seront réglés avant le début de tout dynamitage.
- Toutefois, les responsables de l'excavation utiliseront une machine spéciale provenant de New York (aucun dynamitage n'étant permis sur l'île de Manhattan) qui fracture le roc avec beaucoup moins de vibrations que le dynamitage. Si cette machine s'avère malgré tout insuffisante, alors on pourrait avoir recours à un dynamitage contrôlé.
- Des sismographes seront installés à des endroits stratégiques sur les rues environnantes pour mesurer les vibrations et assurer qu'elles soient toujours à l'intérieur des limites permises.
- Les travaux ont lieu à côté d'un hôpital en fonction. Les vibrations devront être gardées sous contrôle pour cette raison aussi.
- Les inspections préalables serviront aussi à documenter l'état des résidences avant l'excavation. Ce document commun constituera un point de départ pour toute discussion advenant un problème.

Nouveau stationnement souterrain

- Pour ses 1 200 000 pieds carrés de superficie totale, le CHUSJ comptait 700 places de stationnement. Il comptera désormais 2 000 000 de pieds carrés et 1200 places, ce qui reste dans une proportion similaire. Le nombre de patients ou d'employés n'augmentera pas.
- L'arrondissement confirme que les 1200 places du stationnement souterrain sont conformes aux règlements municipaux.
- La sortie sur Decelles a été préférée à une sortie sur Ellendale pour le bénéfice des résidents du quartier.
- Pour des raisons de sécurité, les stationnements souterrains doivent avoir deux accès séparés.
- D'après des études faites par le CHU, il y aura un maximum de 300 entrées par jour par Decelles. L'entrée principale du stationnement sera sur Côte-Sainte-Catherine. À la sortie du stationnement de Decelles, les automobilistes seront obligés de tourner à droite.
- Decelles sera déneigée en priorité en même temps que Côte-Sainte-Catherine afin qu'elle demeure sécuritaire en hiver.

6. COMMUNICATIONS AVEC LES VOISINS

Le comité de bon voisinage se rencontrera maintenant à toutes les six semaines. Les dates seront annoncées prochainement. Tous les résidents du quartier sont invités à y participer. Ce comité est la meilleure façon de suivre les travaux et de poursuivre les échanges.

Les questions et commentaires peuvent toujours être acheminés via le guichet unique :
téléphone : 514 345-7752, courriel : grandirensante.hsj@ssss.gouv.qc.ca.